



Fermeture vacances de 7 semaines

Par **garden**, le **20/07/2018 à 15:39**

Bonjour,
Je suis salarié depuis 1 an et l'entreprise dans laquelle je travaille ferme ses portes 7 semaines pour vacances. N'ayant jusqu'alors pris aucun congés, mon dernier salaire n'est pas complet en août malgré toutes mes vacances cumulées. Est ce légal ?
Merci.

Par **Lag0**, le **20/07/2018 à 15:49**

Bonjour,
L'employeur ne peut pas imposer à ses salariés un congé continu de plus de 4 semaines. Il n'est donc pas possible de fermer 7 semaines, sauf à payer les salariés normalement pour les 3 semaines qui dépassent...

Par **garden**, le **20/07/2018 à 16:19**

Bonjour,
Merci pour votre réponse rapide. Je n'ai donc pas non plus à solder la totalité de mes congés (sur 1 an).
Pourriez vous me rappeler le texte de loi qui s'y rapporte ?
Dans le cas où l'employeur refuse, quels sont mes recours ?

Par **Lag0**, le **20/07/2018 à 16:25**

Code du travail :
[citation]Article L3141-17
Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)
La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder vingt-

quatre jours ouvrables. Il peut être dérogé individuellement à cette limite pour les salariés qui justifient de contraintes géographiques particulières ou de la présence au sein du foyer d'un enfant ou d'un adulte handicapé ou d'une personne âgée en perte d'autonomie.rn[/citation]